

ROSEL *Infos*

n° 51

Octobre

Directeur de la publica-
tion :

Véronique MASSON

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Catherine LE NY

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

Le mot du maire :

Cette année encore, le 12 octobre, ROSEL et LASSON ont organisé en commun le repas des anciens de nos deux communes. A cette occasion, j'ai proposé la mise à disposition du presbytère et des services de la municipalité pour faciliter les rencontres entre nos jeunes et moins jeunes retraités.

Nous avons souhaité, Michel BOURGUIGNON, maire de LASSON, et moi même, rédiger en commun ce « **mot des Maires** », qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes adolescents des 2 communes et à leurs parents. Il a été réalisé en liaison avec Bernard LEMANISSIER et Marie-Jo LUCAS, respectivement Président et Vice-présidente du syndicat de gestion des locaux du centre d'animations de LASSON ROSEL.

Peut-être est-il tout d'abord nécessaire de rappeler aux nouveaux arrivants que ce centre d'animations n'est autre que l'ancienne école de nos 2 communes qui a connu sa dernière classe en 1988, il y a déjà 20 ans !!!! Depuis, les différentes municipalités qui se sont succédé dans nos 2 communes ont souhaité en faire un lieu d'activités, de rencontre, de sport, de convivialité, de culture destiné aux Associations. Même s'il ne nous appartient pas de juger de la satisfaction des utilisateurs, il nous semble que, globalement, ces locaux sont appréciés et pourraient servir de base à de futures activités culturelles intercommunales : c'est en pensant à cette possibilité que nous sommes intervenus auprès du Vice Président de la CDC (Communauté De Communes) – Jacques QUENAULT, Maire de CHEUX – au cours de la présentation de nos communes et de leurs équipements respectifs. De son côté, la CDC, dans le cadre de sa politique auprès des jeunes, est prête à mettre à notre disposition une animatrice qui pourrait intervenir 3 heures les mardis soirs, et 4 heures les samedis après-midi pour les 11 à 14 ans. Cet encadrement de nos plus jeunes se verrait compléter par la mise à la disposition de la salle des jeunes (la classe se situant au plus près des terrains de sport) selon une organisation en autonomie moyennant un engagement de nos jeunes et de leurs parents à respecter le règlement mis en place par les responsables. Cette formule a été un réel succès, voire une fierté, il y a quelques années. Nous avons la volonté de tout faire pour que nos plus jeunes administrés puissent continuer à bénéficier de l'encadrement et des locaux qui leur sont proposés. Vous noterez donc les différentes initiatives qui se mettent en place dès la fin du mois d'octobre et pour les vacances de la TOUSSAINT. Nous souhaitons donc que vous n'hésitez pas à vous renseigner auprès des Mairies et des responsables du Centre d'animations pour que l'encadrement des activités proposées puisse convenir aux enfants et rassurer les parents.

Le Maire
Véronique MASSON

CENTRE D'ANIMATION DE LASSON-ROSEL : FOYER DES JEUNES

Le samedi 6 septembre, les responsables du centre ont convié les élus et les adolescents de 14 à 20 ans des deux communes dans le local des jeunes. Cette rencontre était, en particulier, organisée pour que chacun puisse faire connaissance. Le président, Bernard LEMANISSIER, et Marie-Jo LUCAS, vice-présidente, ont précisé que les tables de ping-pong sont disponibles sous le préau aux jours et horaires suivants :

Le mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 pour les jeunes des deux communes

Le dimanche matin de 10h00 à 12h00 pour les adultes et les jeunes.

Bien sûr, si le préau est loué ou que le centre est réservé pour une activité ou manifestation municipale ou associative, il ne sera pas possible d'utiliser les tables de ping-pong. Dans la mesure du possible, un planning d'occupations des locaux sera affiché.

RAPPEL TOURNOI DE TENNIS DE TABLE LE 25 OCTOBRE 2008

L'association de la Vallée de la Mue est une école de musique et un club de gymnastique.

L'activité gymnastique se déroule à la salle des fêtes de Lasson chaque mercredi soir à 20h30 et est ouverte à une vingtaine d'adultes (places disponibles).

Parallèlement, 150 musiciens bénéficient, du lundi au jeudi, de cours de musique (individuels ou collectifs) et de cours de solfège dispensés, par 9 professeurs (piano, clavier, guitare, violon, flûte traversière, saxophone, batterie, accordéon) dans le centre d'animation de Lasson Rosel, au presbytère de Rosel et dans les locaux de la commune de Cairon.

L'association propose également un apprentissage de la musique à une dizaine de très jeunes, avant même qu'ils ne sachent lire sous la forme d'éveil musical et de pratique de la flûte à bec.

Chacun de nos élèves participe chaque année à 3 auditions publiques au cours des semaines qui précèdent les vacances de Noël, de Pâques et d'Été.

L'association est partenaire de l'école de musique de Troarn Argences, qui possède un ensemble harmonique et qui accueille nos élèves pratiquant un instrument à vent et désireux d'intégrer cet ensemble autour d'un répertoire de musiques de films.

Les temps forts de l'association sont le spectacle de fin d'année le dernier dimanche de juin et le stage orchestral pendant les vacances de Pâques.

L'association est subventionnée par les communes de Lasson, Rosel, Cairon, Rots, Bretteville l'Orgueilleuse et Le Fresne Camilly

SEANCES DE CINEMA A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Les samedis 15 et 29 novembre, 13 décembre, 10 et 31 janvier à 20 heures 45

Abonnés : 3,80 € (adultes), 3,20 € (enfants)

Non abonnés : 4,60 € et 3,80 €

Renseignements auprès de madame RECTON 02 31 80 65 19

NOUVEAUTE 2008

Dimanche 28 septembre 2008 a eu lieu la sortie organisée pour les « jeunes aînés », accompagnés par madame le Maire et les membres du conseil municipal. Nous nous sommes retrouvés à 10 heures pour une promenade à travers Rots, conduits par monsieur Joël Aubin, qui a su nous faire partager ses connaissances et son amour pour sa ville. Puis nous avons été reçus par monsieur Grandsire qui nous a fait visiter le château dont il est le propriétaire et qui nous a aimablement guidés dans toutes les pièces et dépendances. Un repas nous a ensuite réunis au presbytère de Rosel, où, grâce au soleil, nous avons pu déjeuner dehors : moules, saumon, canard, cuisinés au barbecue par Bernard Lemanissier et pâtisseries cuisinées par les membres du conseil municipal ont réjoui les papilles. Cette journée, qui a offert détente, partage et convivialité, a été vivement appréciée et l'expérience sera renouvelée. Nous remercions tout particulièrement monsieur Aubin et monsieur Grandsire de l'attention qu'ils nous ont accordée et de leurs précieux renseignements sur Rots et son château.

Vous trouverez d'autres photos de cette journée sur le site de Rosel.

FIN DE LA VISITE DU CHÂTEAU DE ROTS



AU PRESBYTERE, moment très attendu: L'APERITIF



DIMANCHE 12 OCTOBRE REPAS DES ANCIENS



VIE PRATIQUE

FOULEES DE LA MUE DU 16 NOVEMBRE

Les 14^{èmes} Foulées de la Mue, organisées par l'association **La Muse**, auront lieu, comme de coutume, sur les 4 communes de Cairon, Lasson, Rosel et Rots, le dimanche 16 novembre 2008.

Cette course est aujourd'hui la deuxième épreuve du département quant au nombre de participants.

Toutes les informations sur la course figurent sur www.rosel.fr et sur www.lamuse.org.

Pendant cette manifestation, l'accès automobile sur les deux communes de Rosel et Lasson ne sera pas possible, en particulier pour les véhicules venant de Caen. Les coureurs et accompagnateurs devront donc laisser leurs véhicules sur le parking CORA, et des navettes de bus gratuites leur permettront de gagner Rosel, où ils seront déposés devant la mairie.

Les habitants ayant besoin d'un « laissez-passer » (pour recevoir des parents ou amis, ou pour des impératifs d'accès pour des soins) sont priés de se faire connaître en mairie. Ceci évitera les risques d'incompréhension avec les bénévoles en charge de la circulation, qui auront comme consigne d'orienter les véhicules vers le parking CORA.

ATTENTION SECURITE FOULEES DE LA MUE

Le dimanche 16 Novembre, en raison du passage de la course *Les Foulées de la Mue*, le stationnement sera interdit Chemin du Clos Joli, de 9h00 à 11h30. (Arrêté municipal du 18 octobre 2008).

UN PEU DE SPORT CEREBRAL

F	T	U	H	Y	A	L	U	O	B	L
E	R	E	G	N	A	R	E	B	D	E
R	I	X	I	W	C	N	O	F	N	S
R	O	H	E	K	M	U	P	I	V	S
A	N	B	L	J	R	S	T	R	X	U
G	A	J	D	D	S	N	U	E	Z	R
E	M	O	O	E	A	C	U	L	Q	E
P	T	N	O	L	E	S	S	E	M	L
B	E	R	G	T	I	E	B	C	I	A
A	T	E	L	E	M	O	R	B	Z	Y

Horizontalement, verticalement, en oblique, de droite à gauche, de gauche à droite, retrouvez 12 noms ou morceaux de noms de rues de Rosel.

Comité de Jumelage Rosel-Lasson-Goodleigh Une journée à Paris

Le samedi 6 décembre, le Comité de Jumelage vous propose de passer une journée à Paris pour les achats de Noël, le tourisme, les musées, et tout ce qui peut être fait dans la capitale.

Le voyage se fera en bus confort. Le départ est prévu devant la mairie de Lasson à 6h30, ce qui entraînera une arrivée à la porte Maillot vers 9h.

L'horaire du retour est prévu à 19h à la porte Maillot, ce qui devrait conduire à un retour à Rosel/Lasson vers 22h30.

Le prix sera de 29€ par personne.

Les habitants du hameau de Gruchy peuvent se signaler et le car passera les prendre vers 6h35.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Caroline	JOUBERT	02 31 38 70 10
Lydie	HARET	02 31 80 33 75
Alain	LE NY	02 31 80 33 00
Jean Pierre	DUBERT	02 31 80 01 16

VIE PRATIQUE

Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas vous déplacer pour faire vos courses

- 1-. **M. et Mme Hamel, maraîchers à Rosel**, vous livreront fruits et légumes si vous commandez la veille au **02 31 75 23 84** ou au **06 84 18 45 50**.
- 2-. **La boucherie Bitot de Cairon** assure la livraison des marchandises commandées par téléphone la veille, au **02 31 80 06 77**.
3. **La boulangerie de Cairon** pourrait desservir Rosel trois fois par semaine : lundi, mercredi et vendredi. Une enquête sera réalisée pour connaître le nombre de personnes intéressées.
- 4-. **Un camion Elle et Vire** propose, un jeudi sur deux entre 16h30 et 17h30, des produits laitiers (lait, beurre, fromage), de la charcuterie, des fruits et légumes, des conserves de légumes, des boissons diverses. (Tél. **06 23 88 26 18**)
- 5-. **Le magasin 8 à 8 de Thaon** livre à domicile (midi, soir, selon les souhaits du client, sauf le dimanche) tous les produits du magasin (épicerie, viande, fruits et légumes...). La livraison est gratuite. La prise de commande peut se faire en magasin, par téléphone (**02 31 80 01 57**) ou internet (8a8thaon@orange.fr). Le moment de la livraison se négocie directement avec le client
- 6-. **Le magasin Super U de Caen Beaulieu** vous livre tous les jours jusqu'à 17h30, sauf mardi après-midi et jeudi après midi. Vous pouvez commander, 24 h à l'avance, soit par Internet, <http://www.coursesu.com/magasin/index.php>, soit dans le magasin.
Pour toute commande supérieure à 50€, les frais de livraison sont de 13€ si la commande est faite par internet, et de 8€ si la commande est faite dans le magasin. La livraison est gratuite si la commande est supérieure à 100€.

SOIREES PRESBYTERE

Mardi 18 Novembre

« **Voyage à vélo de la famille Pérus** » avec Isabelle, Antoine et les enfants.

De juin 2006 à juin 2007, environ 6 000 km au compteur.

Mardi 9 décembre

« **La notion de police judiciaire de l'antiquité à nos jours** » par Henri-Charles Marguet, ancien officier de police judiciaire

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Information pour les nouveaux habitants : n'oubliez pas de vous rendre en mairie avant le 31 décembre 2008 afin de vous inscrire sur la liste électorale.

Résultats du sondage sur la collecte des déchets verts

Sur 220 foyers, nous avons eu 57 réponses dont 22 pour et 35 contre. Par conséquent, la mairie ne demandera pas cette collecte en porte à porte.

J U M E L A G E

Pour répondre aux demandes, le Comité de Jumelage propose d'organiser une sortie "Villes et villages illuminés" : départ en car de Rosel vers 18h, traversée d'une quinzaine de villages, dîner à l'ancienne dans une auberge (vin, cidre et café inclus) et retour vers minuit. La date (entre le 13 et le 23 décembre) sera fixée selon les inscriptions.

Le prix est de 40 €

Renseignements et inscriptions: Jean-Pierre Dubert: 02.31.80.01.16 jeanpierredubert@aol.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE



Carte d'identité

- Naissance : 2001
- 13 Communes
- 13 000 habitants
- Siège à Rots
- Choix de la Taxe Professionnelle Unique
- Compétences :
 - Scolaire (*gestion et locaux*)
 - Développement économique
 - Sport Loisirs Jeunesse (*sur les créations*)
 - Environnement (*Sidom, gestion de l'eau sur les bassins versants....*)
 - Voirie Réseaux (*Investissement et entretien*)



Le Mot du Président

Chers concitoyens

Le Conseil Communautaire du 9 avril dernier a bien voulu m'honorer de sa confiance et me porter à sa tête. Je serai assisté dans cette tâche par sept vice-présidents qui avec cinq autres personnes composent le « bureau communautaire », véritable pouvoir exécutif de la communauté.

Avec nos moyens, nous ferons le maximum pour assurer les services délégués par les treize communes de la CDC, en premier lieu les écoles mais aussi les voiries et l'éclairage public. La Communauté, de son propre chef, a aussi pris en mains le problème des inondations et de la qualité de l'environnement avec les études et travaux concernant nos bassins-versants. Les loisirs ont également reçu une attention particulière avec la construction d'une première salle de sport et les subventions versées pour l'accueil de nos enfants pendant les vacances.

Mais afin d'assurer des recettes pérennes pour tous ces domaines, il est vital de développer les activités économiques sur notre territoire, et cela dans une logique d'aménagement incluant les déplacements intercommunaux ; l'importance de ce secteur est soulignée par le fait que c'est le premier vice-président qui en est chargé, lui-même issu des milieux économiques.

Tous ensemble, élus du Conseil Communautaire et membres de l'exécutif, nous allons faire le maximum pour que vivent et prospèrent nos treize communes. L'intercommunalité est une opportunité de faire mieux et plus en regroupant nos forces, il ne faut pas la rater !

Philippe DUPRE Président
Délégué du Fresno-Camilly



COMPTE RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2008

I – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil municipal décide de confier à Me le Maire les délégations suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ,
- prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% par lot, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur le secteur pavillonnaire, que la commune en soit titulaire ou par délégation
- engager pour 4 000 € HT de dépenses de travaux, de fournitures et de services pour faire face aux nécessités de gestion de la commune lorsque les crédits sont inscrits au budget, en section d'investissement.

II – PRIME AU PERSONNEL

Une prime mensuelle de 67€96 sera versée à Mr LECOURTOIS, agent technique municipal, jusqu'à la fin de l'année 2008 et sera portée à 101,95 € à partir du 1^{er} janvier 2009.

III – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

-Les entreprises les mieux disantes pour les devis étudiés lors de la commission du 18 juin sont : SOREL pour 7 803,90€ HT. (réfection du puisard Porte des Champs à Gruchy); X MARIE pour 2 386,02€.(portail du cimetière); API VISION pour 2 858,44€.(plan de la commune).

Le Conseil donne son accord pour le choix de ces entreprises.

- Les travaux prévus au presbytère (extension du parking, cour et boulodrome) seront étudiés au 4^e trimestre 2008. Les travaux prévus chemin de l'Eglantine, se feront l'automne prochain. La pose d'un miroir à la sortie du presbytère est en suspens, dans l'attente des travaux de sécurisation de la rue Boulay.

IV – QUESTIONS DIVERSES

-Une délibération du Conseil est indispensable pour autoriser l'entreprise SATO à passer une ligne électrique en souterrain afin d'alimenter les maisons du chemin Saint Louet .

-Les clôtures ne sont plus automatiquement soumises à déclaration préalable. Dans l'intérêt de la commune, le Conseil décide d'adopter une délibération instaurant la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

-Le taille-haies communal étant inutilisable, le Conseil décide l'acquisition d'un nouvel appareil.

-Compte-rendu de la réunion de l'AIAE du 24 juin 2008 : le bureau de l'Association a été reconduit dans ses fonctions. L'adhésion de certaines communes de la Communauté d'agglomération de Caen La Mer a entraîné un certain nombre de modifications statutaires. Ces modifications doivent faire l'objet d'une délibération favorable par le Conseil municipal de chaque commune membre.

-Compte-rendu de la réunion du SIDOM : il a été décidé de recueillir l'avis des habitants des communes sur le nombre souhaité de collectes des déchets ultimes et les besoins de collecte des déchets verts. Une enquête ayant été faite récemment sur le nombre de collectes des déchets ultimes à ROSEL, il n'est pas nécessaire de revenir sur ce point. En revanche, une enquête portant sur la collecte des déchets verts figure dans le *Rosel-Infos* de juin 2008.

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été votés : pour la commune de ROSEL, le taux est en baisse ; il passe de 15,51 à 14,45 %.

-Décisions de la CDC :

- La CDC s'engage à mener à leur terme les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux engagés par le précédent bureau.

- Suite à la décision gouvernementale de supprimer la classe le samedi matin, la CDC a été amenée à procéder à des aménagements d'horaire pour les personnels non enseignants travaillant dans les écoles.

Mme D'ORNANO, présidente du Conseil Général, a donné une réponse sur les problèmes de sécurité et les nuisances subies par les riverains des RD 170 et 126 dans la traversée de ROSEL. Le projet de la commune de SAINT-CONTEST visant à faire de la RD 22 une voie urbaine n'étant plus d'actualité, les services du Conseil Général étudient à nouveau le projet voté au Conseil municipal de ROSEL en date du 8 décembre 2005. Le Conseil Général prépare un avant projet et a donné rendez-vous fin septembre.

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2008

I – DELIBERATIONS BUDGETAIRES

- 1-Le remplacement de l'agent comptable entraîne une délibération du conseil municipal au sujet de l'indemnité due. Le conseil vote cette indemnité par 11 voix pour, 1 contre et une abstention.
- 2- Renouvellement du tarif de location de la salle du presbytère : 100€ pour les habitants de Rosel et 130 € pour les habitants de Lasson, Cairon, Rots. Ces tarifs sont votés: 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.
- 3-.Dans le cadre du projet de transfert au SDEC Energie de la compétence éclairage public, le Conseil Municipal approuve l'état contradictoire et retient comme valeur du patrimoine le montant de 12 902 €.
- 4- En raison d'une insuffisance de crédit en fonctionnement dépense, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante : au 6226 – 112€ ; au 66111 + 112 €.

II – TRAVAUX COMMUNAUX 2008

Avancement des dossiers.

- 1- Presbytère : les devis concernant le parking et le profilage de la cour (respectivement 2516,98€ et 1491,41€) ont été signés le 19 septembre ; les travaux seront effectués courant novembre. Sont prévues également des bordures de trottoir jusqu'au parking, pour un montant de 2180,91€.
- 2- Le puisard de la Porte des Champs a été réalisé début septembre (montant : 7 803,90€).
- 3- La signalisation horizontale a été refaite par la CDC.
- 4- Extension du réseau pluvial Chemin de l'Eglantine : le devis de l'entreprise AKCE de 22 700€ a été accepté. Les travaux commenceront la 2^e semaine d'octobre.
- 5- Le devis pour le portail du cimetière a été signé.
- 6- Le Conseil Général a donné une subvention pour la plantation des haies Chemin du Ferrage : les haies seront plantées cet automne.
- 7- Le barbecue prévu au presbytère sera réalisé par l'agent communal.
- 8- Parmi les travaux restant à effectuer figure l'enfouissement de la ligne téléphonique route de Rots (France Télécom).

III – AMENAGEMENT DES RD 126 ET 170 : EVOLUTION DU DOSSIER

Le nouveau projet du Conseil Général a été présenté aux élus le jeudi 25 septembre 2008 :

- La traversée de Gruchy est maintenue sans déviation, mais avec la réalisation de dispositifs de sécurité maximale aboutissant à une zone «30 km/h».

- L'amélioration du tracé de la RD126 allant de Gruchy jusqu'à l'entrée de ROSEL Ce tracé reprendra la route actuelle modifiée de façon à ce qu'elle soit plus rectiligne.

Cette voie sera une 2 fois 3 mètres bordée de chaque côté par une bande multifonction de 1,5 mètre, d'une bande enherbée, d'un fossé et d'une bande paysagée.

- La création d'un rond point au niveau du carrefour de la RD126 et RD170 déporté vers l'est afin de l'éloigner des habitations, et la mise en place de merlons de terre et d'aménagements paysagers visant à réduire les nuisances sonores.

Ce principe d'aménagement doit être accepté par une délibération du Conseil. S'il devait être rejeté, l'aménagement des RD 126 et 170 serait abandonné. Il est décidé qu'une commission rédigera une ébauche de délibération qui sera soumise à un vote lors du prochain Conseil municipal.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES

1- Compte-rendu des travaux de la CDC :

- Affaires scolaires : organisation de la semaine de 4 jours et ouverture d'une nouvelle classe à Norrey.
- Environnement : création du syndicat de la Seules.
- Zone d'activités : les travaux sont finis à 90%, des parcelles sont vendues et des permis de construire signés.

- Sports, loisirs, culture : la salle de sport sera terminée en fin d'année 2008.
- Voirie : l'état des lieux a été fait ; des appels d'offres ont été lancés pour 2008-2009.

2- Compte-rendu du Conseil communautaire du 1/10 qui a traité des affaires courantes :

- Réflexion sur la nécessité de raisonner en terme d'1 territoire et non de 13 comme actuellement en ce qui concerne le domaine scolaire.
- Signature d'une convention entre Bretteville l'Orgueilleuse et la CDC pour la mise à disposition de l'Espace de Vie.
- Décision de s'attacher les services d'un bureau d'études pour accompagner la CDC dans sa réflexion de territoire.
- Un groupe de travail a été mis en place et fonctionnera à partir de début novembre, pour réfléchir au développement que nous souhaitons pour notre territoire.. Le résultat de ses réflexions sera soumis au Conseil Communautaire.
- L'accord a été donné par la Commission départementale pour la zone commerciale de Cora.

V – QUESTIONS DIVERSES

1- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 22% en 4 ans, sur le territoire du SIDOM, et cette année, la baisse est de 6.49%. La prochaine étape est la mise en place de conteneurs, dont le coût (4€ par habitant pour le contrat de location et la maintenance) correspondrait au montant de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de cette année. La proposition du SIDOM est rejetée par 7 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

2- Révision du contrat d'assurance souscrit à AGF : réduction de 800€.

3- M. FONTAINE est nommé référent sécurité.

4- Le Relais des assistantes maternelles demande l'autorisation d'occuper le presbytère une fois par semaine pour réunir les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la charge. Le Relais demande également un local pour entreposer du matériel. Cette demande a été acceptée. Ces réunions auront lieu le jeudi matin.

5- Le bilan de la Journée du patrimoine est satisfaisant : assistance nombreuse lors de la visite commentée de l'église et lors du concert.

6- La journée du 28/09 consacrée aux «aînés» s'est déroulée sous un magnifique soleil et a été appréciée de tous. Une douzaine d'«aînés» seulement étaient présents, mais la réussite de cette première initiative incitera sans doute un plus grand nombre de personnes à participer l'an prochain.

7- Activités du centre d'animation Rosel-Lasson : 130 invitations ont été envoyées aux jeunes, seuls 3 ont répondu ! Une rencontre est prévue avec la CDC et les maires de Lasson et Rosel pour étudier les orientations à choisir. Le 25 octobre, aura lieu un tournoi de tennis de table, ouvert à tous : catégorie 14-18 ans et catégorie adultes de plus de 18 ans.

8- Commission commerce : une information détaillée sera fournie dans le Rosel-infos sur les possibilités de livraison à domicile et les commerçants itinérants.

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008

I – DELIBERATIONS

1- Aménagement des RD 126 et 170 :

Comme précisé dans le compte-rendu du 2 octobre, une délibération doit être prise par le conseil municipal. Après débat, il ressort **que l'amélioration de la sécurité, l'atténuation des gênes et des nuisances sonores sont les priorités du Conseil Municipal.** Celui-ci tient à faire part des observations suivantes:

-La traversée de Gruchy :

Les aménagements doivent prendre en compte la circulation venant du hameau de Buron qu'elle soit piétonne, cycliste, équestre ou motorisée, et veiller à ce que la rue Sainte Anne ne devienne pas une voie de substitution.

Les travaux d'aménagement pour la sécurisation et la réduction des nuisances dans la traversée de Gruchy ne nécessitant pas d'acquisitions foncières, le Conseil Municipal demande qu'ils soient réalisés dans les plus brefs délais sans attendre la réalisation des autres secteurs.

- Le nouveau rond point au niveau du carrefour de la RD126 et 170

L'implantation de ce rond point doit se faire en retrait des maisons d'habitations riveraines existantes et celles à venir (P.O.S.).

De façon complémentaire, le type de revêtement sera choisi en tenant compte de ces préoccupations phoniques.

- La RD 170 partant de ce giratoire pour rejoindre la commune de Rots devra aussi être aménagée dans sa partie agglomérée.

- Le Conseil Municipal souhaite que la traversée du bourg de ROSEL en direction de LASSON soit traitée dans les mêmes soucis de sécurisation et de réduction des nuisances.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de l'avant projet présenté par les services du Conseil Général et demande que les observations formulées ci-dessus soient reprises dans le projet définitif.

Le Conseil Municipal souhaite la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais et demande à être étroitement associé aux diverses phases de son élaboration.

2- **Travaux** : Le devis initial des travaux d'extension du réseau des eaux pluviales des Chemins de l'Églantine et du Ricaras va se trouver augmenté. Des travaux supplémentaires sont nécessaires : trottoir, un avaloir et deux grilles.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général.

II –QUESTIONS DIVERSES

A vos crayons de couleur !

